

## REPONSE DE M. JULIEN PAOLINI

Objet : Dotation quinquennale et règlement des aides aux communes, intercommunalités et territoires

Monsieur le Conseiller, vous m'interrogez spécifiquement sur l'un des dispositifs portés par notre collectivité en matière de soutien des territoires. Vous savez bien qu'on a une multitude, j'y reviendrai.

En l'occurrence, vous m'interrogez sur la dotation quinquennale, qui tout d'abord, contrairement à ce que vous affirmez, n'est pas indue aux communes. Contrairement à certaines dotations d'État, comme par exemple la dotation générale de fonctionnement, la dotation quinquennale relève bel et bien du régime de la subvention, destinée à soutenir des projets d'investissement des communes. Il ne s'agit pas d'une recette de fonctionnement destinée à couvrir des dépenses de fonctionnement.

Mais tout ça, vous le savez, sur ce point, je rappelle simplement que l'attribution des aides aux communes relative à la dotation quinquennale ne constitue pas un droit de tirage automatique. Le règlement d'aide prévoit d'ailleurs explicitement que l'affectation des crédits se fait toujours sous réserve de l'éligibilité des demandes, s'il s'agit de projets d'investissement et des crédits disponibles au budget, bien sûr, de notre collectivité. Vous l'avez rappelé également, le contexte budgétaire et politique est très incertain, mais pas en Corse.

Je crois qu'il est nécessaire, aujourd'hui plus qu'hier, de s'interroger sur l'efficacité de l'ensemble de nos dispositifs de soutien au territoire, la dotation quinquennale, bien sûr, mais également la dotation école, l'aide au logement, les aides du comité de massif, le fonds de solidarité territoriale, le fonds de territorialisation, les fonds intempéries, les aides destinées aux investissements en matière d'eau et d'assainissement, etc. Ces dispositifs opérationnels nombreux et les budgets afférents, qui sont très importants, j'y reviendrai, sont des éléments indéniables, nécessaires pour le soutien aux communes, mais au-delà de ces aspects opérationnels ou budgétaires, l'atteinte d'objectifs politiques le sont tout autant. C'est pour ça que depuis 2019, notre collectivité, le conseil exécutif, a souhaité soutenir les communes et intercommunalités avec plusieurs priorités.

Tout d'abord, lutter contre les déséquilibres territoriaux entre le littoral et l'intérieur, avec des taux bonifiés pour les communes les plus contraintes telles que prévues au PADUC, développer les territoires ruraux et de montagne, notamment en matière de rattrapage infrastructurel, soutenir les artisans, les entreprises, notamment dans tous les villages de Corse, avec des opérations sous maîtrise d'ouvrage communal, c'est aussi un choix politique, plutôt qu'une maîtrise d'ouvrage direct de la collectivité de Corse, et assurer l'équité et la transparence dans l'accès aux aides. Je crois qu'en la matière, l'ensemble des communes peut en témoigner. Au titre de la dotation quinquennale, quelques chiffres.

Ce sont 94 millions d'euros qui ont été mobilisés pour financer des projets communaux et intercommunaux sur la période 2020-2024. Donc ça, c'est la dotation quinquennale passée, environ 20 millions d'euros par an. Un certain nombre de demandes sont parvenues à la collectivité de Corse en

cette année 2024, puisque c'était la fin de la dotation quinquennale, et donc les élus municipaux et intercommunaux ont souhaité mobiliser à plein leur dotation.

Beaucoup de demandes sont arrivées avant le 31 octobre 2024, qui était la date de clôture du dispositif de dotation quinquennale. De ce fait, elles n'ont pas pu bénéficier à ce jour d'un engagement au titre de l'exercice budgétaire 2024. Donc sur ce point, le total de ces demandes de subvention parvenues à la collectivité de Corse s'élève à 16 millions d'euros.

Elles feront l'objet, je vous rassure, et je rassure les élus municipaux, en tout cas je l'espère, elles feront l'objet d'un arrêté de financement par notre collectivité lors de l'année 2025, après bien sûr le vote du budget. Un petit point sur cette dotation quinquennale. Sur la période 2020-2024, au total, ce sera 110 millions d'euros qui ont été engagés par la collectivité de Corse depuis 2020.

L'enveloppe disponible qui avait été ouverte en 2020, pour rappel, elle s'élevait à 130 millions d'euros. Ça signifie qu'on a un taux de programmation de 85%. C'est sans précédent.

Jusqu'à aujourd'hui, au mieux, on était à 70-80% de dotation quinquennale lors des périodes précédentes. Et c'est la première fois qu'on atteint un tel taux d'opération. Donc j'en profite pour remercier les services, puisque c'est des milliers d'opérations qui ont été financées dans les communes.

Et ça démontre aussi l'intérêt de ce dispositif. Et notamment depuis la création de la collectivité unique. En termes de paiements, 53 millions ont déjà été versés aux communes.

Donc il y a des montants qui restent à verser aux communes, en fonction bien sûr de l'avancée des projets. L'ensemble des paiements qui arriveront en 2025 seront bien sûr honorés par notre collectivité de Corse. Mais beaucoup d'opérations se termineront en 2026 et 2027, et donc elles ne pourront pas faire l'objet de paiements en 2025.

Puisque généralement, en moyenne, c'est à peu près trois ans entre l'arrêté de subvention et la date de la fin de travaux qui permet le versement de la subvention par notre collectivité. Dernier chiffre, pour la seule année 2024, et malgré les contraintes budgétaires de cette année 2024, le conseil exécutif a versé environ 68 millions d'aides aux territoires, tous dispositifs confondus, dont 23 millions pour la seule dotation quinquennale. Enfin, vous me demandez ce qui va se passer à partir de janvier, en matière de politique de soutien au territoire.

Donc tout d'abord, la collectivité poursuivra sa politique volontariste par le maintien des niveaux très hauts de soutien aux territoires. L'année 2025 sera forcément une année de transition. On aura des crédits de paiement analogues à ceux de 2024, donc j'espère aussi que ça permettra de rassurer les communes.

Dans le cas de l'élaboration du budget primitif 2025, on ne peut pas vous donner un chiffre précis, puisque ce budget n'a pas été adopté et il y a encore des incertitudes, notamment autour de la dotation de continuité territoriale, où on a un certain nombre d'inconnus en la matière qui dépendent du

gouvernement. Je rappelle que c'était à peu près 60 millions de crédits de paiement en 2024. Enfin, les autres dispositifs de soutien au territoire continuent de fonctionner, bien sûr, en 2025.

Au-delà de la dotation quinquennale, il y a le fonds montagne, il y a l'aide au logement dans le cadre du règlement d'aide d'unaCasa per tutti, et il y a aussi tous les appels à projets des agences et offices, par exemple pour l'agence d'urbanisme et d'énergie que je préside, l'éclairage public, la rénovation des bâtiments des communes, les aides de l'office de l'environnement sur le petit patrimoine bâti, ou ceux de la DGA patrimoine. Donc, le calendrier de l'année 2025. Trois temps importants pour l'année 2025.

Tout d'abord, au premier semestre, c'est-à-dire dès janvier ou février, on présentera les nouveaux schémas urbain et montagne, c'est-à-dire le nouveau schéma de développement urbain durable, sur lequel on a déjà débattu, ainsi que la révision du schéma montagne. Ce sont deux schémas indispensables pour fixer les orientations stratégiques des futurs règlements d'aide aux territoires, que ce soit les territoires urbains ou ruraux. Ensuite, deuxième semestre 2025, entre avril et mai, nous envisageons de vous proposer un règlement d'aide transitoire qui permettra aux communes, d'une part, de déposer des demandes de subvention, dans le cas de la dotation quinquennale, future, et donc de mobiliser, éventuellement, en fonction des disponibilités budgétaires, une part de la future dotation par anticipation.

Un travail sur ce volet est en cours avec le Bureau de la Chambre des Territoires, qui s'est d'ailleurs réuni lundi, et nous avons prévu une nouvelle réunion du Bureau de la Chambre des Territoires dès le mois de janvier. Enfin, troisième temps, le dernier trimestre 2024, en septembre et en octobre, nous serons en mesure de proposer les nouveaux règlements d'aide aux communes dans tous les secteurs, la dotation quinquennale, la dotation à l'école, mais aussi en matière d'aide au logement, ou encore, en ce qui concerne le fond montagne, ou la politique de l'eau. Donc des futurs règlements qui seront mis en oeuvre au 1er janvier 2026, donc début au 1er janvier 2026.

Vous voyez un travail important nous attend ces prochains mois pour l'élaboration de ces futurs règlements. Ce travail, nous vous proposons de le mener dans le cadre des commissions de l'Assemblée de Corse, bien sûr, et en étroite collaboration avec la Chambre des Territoires, et un dialogue constructif avec les associations des maires, que ce soit du Pumontu ou du Cismontu, qui d'ailleurs nous ont écrits récemment à ce sujet. Donc parmi les propositions évoquées, j'en évoque qu'une, puisque j'ai déjà, à mon avis, largement dépassé mon temps de parole, nous étudions la possibilité d'un pacte communal, d'une durée correspondante à la mandature municipale, c'est-à-dire une durée de 6 ans au lieu de 5 précédemment, la dotation quinquennale, comme son nom l'indique, c'était 5 ans, de manière à ce que la future dotation puisse débuter en 2026 et se terminer en 2032, permettant ainsi aux élus d'avoir une visibilité pluriannuelle de leurs investissements sur l'ensemble de leurs mandatures.

Ça fait partie des pistes de travail, c'est une parmi tant d'autres. Donc pour conclure ma réponse, puisque j'en ai souvent entendu parler, l'année 2025 ne sera pas du tout une année blanche, ce sera une année charnière en matière de soutien aux territoires, pour résumer, maintien des volumes d'investissement en faveur des communes, nouveau schéma stratégique urbain et montagne, et nouveau règlement d'aides dans toutes les politiques en faveur des territoires, logements, etc. Je vous remercie.

A ringrazià vi.